

Décision

Générale

colonial

Décision n° 890/PERS portant nomination, à titre intérimaire, du Chef du Service d'Etat de l'Aviation civile et d'un ordonnateur délégué.

n° 890/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
20 octobre 1970

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1970

Date du numéro
10 novembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Jean-Jacques Greminger, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du service de l'infrastructure, est, pour compter du 26 octobre 1970, à titre intérimaire, chargé des fonctions de chef du service d'Etat de l'aviation civile pendant l'absence de M/ Zabloeki. Art. 2 — Pendant la durée de cet intérim, M, Greminger est nommé ordonnateur délégué des dépenses et recettes du budget de l'Etat relevant du : 1° Ministère de l'Equipement (dépenses de personnel du service de l'infrastructure) ; 2° Secrétariat général à l'Aviation civile personnel et du matériel) 3° Ministère des Armées, section Air (service constructeur de l'armée de Air).